

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 26 septembre (26/09/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Maurice ANDRAL), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH, (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**.

Madame VALETTE est nommée secrétaire de séance.

37 – 26 septembre 2019

37. Convention à intervenir entre l'école Montebello, le Service d'Education Spéciale de Soins A Domicile (SESSAD) et la Ville de Moissac

Rapporteur : Mme GARRIGUES.

Considérant que le SESSAD a sollicité la Ville pour la mise à disposition de locaux pour organiser des interventions éducatives et thérapeutiques sur l'école primaire de Montebello,

Considérant que ces interventions représentent un intérêt certain pour les enfants concernés,

Considérant que le calendrier d'intervention a été déterminé en fonction de l'emploi du temps des élèves concernés et des disponibilités des intervenants du SESSAD,

Considérant qu'afin de déterminer les modalités d'intervention du SESSAD dans l'école primaire de Montebello, il convient de conclure une convention tripartite entre le SESSAD IME L'ORANGERAIE, représenté par Madame Françoise ARNAL, directrice de l'établissement, la Ville de Moissac, représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT, Maire et l'école primaire de Montebello, représenté par Madame Céline GARETA, Directrice de l'école,

Monsieur le Maire, après en avoir donné lecture, soumet à l'approbation des membres du conseil municipal les termes de la convention pour l'organisation des interventions éducatives et thérapeutiques sur l'école primaire de Montebello,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention pour l'organisation des interventions éducatives et thérapeutiques sur l'école primaire de Montebello, à intervenir entre le SESSAD IME L'ORANGERAIE, représenté par Madame Françoise ARNAL, directrice de l'établissement, la Ville de Moissac, représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT, Maire et l'école primaire de Montebello, représenté par Madame Céline GARETA, Directrice de l'école.

AUTORISE Monsieur le Maire à revêtir de sa signature ladite convention.

Pour copie conforme

Moissac le 30 septembre 2019

Le Maire,

Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :